



03034303

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de **NEUFCHATEAU**le **14 MARS 2003**

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription :

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique n°.
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique n°.
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale n°.

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés. n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)**GUY REYTER**

3. Forme juridique (en entier)

Société Privée à Responsabilité Limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

6834 Bellevaux (Bouillon), Menuchenet, 41

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

R.C. de Neufchâteau n° 20.310

6. Numéro T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

T.V.A. n° 453.585.955

7. Objet de l'acte

Texte de l'acte ou de l'extrait à publier aux annexes du Moniteur belge.

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections ; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé ; utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce.

Grandeur minimum du caractère à respecter

Direction Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de

....

Numé

.....

MODIFICATION DES STATUTS

Du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la SPRL GUY REYTER dressé par Maître Bernard CHAMPION, Notaire à Bertrix, le vingt-sept février deux mille trois, enregistré à Paliseul, le sept mars suivant, volume 278 folio 90 case 1 trois rôles sans renvoi reçu : 25 euros (signé) l'inspecteur principal ai V. Collard, il résulte que l'assemblée générale des associés a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1°) Modification de l'objet social en remplaçant l'article 3 des statuts par le texte suivant :

« La société a pour objet, au sens le plus large du terme, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte de tiers ou pour compte propre :

** le transport routier de marchandises,*

** l'exploitation d'un bureau de création graphique, d'imprimerie, d'impression, de toute publicité, de lettrage publicitaire et de graphisme, création de logos, réalisation d'affiches, et d'une manière générale tout ce qui concerne la publicité,*

** l'informatique au sens large, le multimédia, la création de site internet et intranet.*

D'une manière générale, elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles,

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait d'acte comporte plus d'une page

généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Est joint au procès-verbal le rapport de la gérance exposant la justification détaillée de la modification apportée à l'objet social et un état résumant la situation bilantaire active et passive arrêté au 31 décembre 2002.

2°) Modification de la dénomination de la société pour la remplacer par la dénomination suivante : « **G. REYTER** » et modification de l'article 1 des statuts pour le mettre en conformité.

3°) Démission de Monsieur Guy REYTER de sa fonction de gérant de la société et décharge de sa gestion passée.

4°) Modification des articles 6, 7, 8, 14, 15, 23 et 26 des statuts, pour les mettre en conformité avec le Code des sociétés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME



-s- Maître Bernard CHAMPION, Notaire à Bertrix

Sont déposés en même temps :

- l'expédition du procès-verbal,
- la coordination des statuts.

